

R É P U B L I Q U E F R A N Ç

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt cinq février, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 19

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

OBJET : Mandat de gestion locative pour les biens situés au 19 rue Lourmel et 13 Villa Croix Nivert à PARIS (75015)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune a hérité de quatre logements à PARIS (75015) :

13 Villa Croix Nivert

Un appartement de type F2 d'une surface de 42,00 m² avec parking et cave actuellement loué au prix de 1284,43 € + charges,

Un appartement de type F1 d'une surface de 30,00 m² avec parking et cave actuellement loué au prix de 828,83€ + charges,

19 Rue de Lourmel

Un appartement de type F1 d'une surface de 28,70 m² avec parking et cave actuellement loué au prix de 890,91€ + charges,

Un appartement de type F1 d'une surface de 29,08 m² avec parking et cave actuellement loué au prix de 914,14 € + charges,

Considérant l'éloignement géographique avec notre commune, M. le Maire propose de donner un mandat de gestion à la société « ORALIA FAY » de PARIS (75) pour sa connaissance des lieux.

La société sera rémunéré à hauteur de 5,00 % H.T des sommes encaissées.

Le présent contrat sera conclu pour une durée initiale ferme de une (1) année puis renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Par 19 Voix Pour) décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le mandat de gestion immobilière et de location avec la

société ORALIA FAY de PARIS (75001) (jointe en annexe) ;

- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

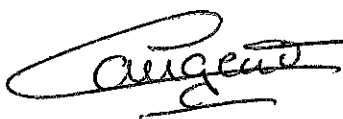
Publié le

S²LO

ID : 027-212706295-20250225-MA_DEL_2025_024-DE

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 28/02/2025

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, M.
Didier LANGEARD.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

